



Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Val des Usse

Déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité

Par délibération du 13 mai 2025, la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR) a défini les modalités de concertation de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU intercommunal du Val des Usse portant sur la création d'une plateforme de recyclage et de stockage temporaire des déchets inertes.

**la mise à disposition au public se déroulera du 28
mai 2025, 9h00 au 30 juin 2025, 12h00**

- sur support papier au pôle Urbanisme-Aménagement du Territoire de la CCUR et à la Mairie de Frangy aux heures d'ouvertures habituelles, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles
- sur support numérique sur le site internet de la CCUR : www.usse-et-rhone.fr, onglet « Territoires », « PLUi du Val des Usse »

Toute personne intéressée pourra faire part de ses observations et propositions :

- sur les registres papiers dédiés, établis sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le Vice-Président, et tenus à disposition à cet effet au pôle Urbanisme et Aménagement du Territoire de la CCUR et à la Mairie de Frangy aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles.
- par courrier adressé à Monsieur le Président, au pôle Urbanisme et Aménagement du Territoire de la CCUR, 35, Place de l'Église, 74270 FRANGY.
- par courrier électronique adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Usse et Rhône : urbanisme@cc-ur.fr.

Toutes observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date et l'heure d'ouverture et après la date et l'heure de clôture de la concertation ne pourront pas être pris en considération.